Commune de BERTRY

59074

"Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 15 février 2008."

Le Maire
Jacques Cottrier

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

PLANCHE DESSINEE LE : 26 SEPTEMBRE 2003.

PLANCHE MISE A JOUR LE : 09 OCTOBRE 2007.

Procédure : Révision

Délibération du 26 Juin 2002

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVÉE LE
11 MAR. 2008

Servitudes d'Utilité Publique

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVÉE LE
29 OCT. 2007

Maître d'Oeuvre

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale

de l'Equipement du Nord.

Direction Départementale de l'Equipement
Nord
Service Urbanisme. et Connaissance des Territoires
Cellule Planification Urbanisme Réglementaire.

Nouveau FAX Service

Echelle **1/5000e**

Sources : CADASTRE I.G.N. BD CARTO 99 BD TOPO 99

classement: 001/2007 dessiné avec le logiciel MAPINFO 7.5
ref.dao R:Dd59/espace6/SUP/Cambrai/Bertry

Email: olivier.druon@equipement.gouv.fr

Légende

- Commune de Bertry
- **A4** — Servitude de Protection des Cours d'eau non domaniaux. Voir liste complete des cours d'eau dans le Tableau des Servitudes d'Utilité Publique.
- **AS1** — Servitude de Protection des Captages AEP. Captage de Bertry — P.I. = PÉRIMETRE DE PROTECTION IMMÉDIATE. P.R. = PÉRIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE. P.E. = PÉRIMETRE DE PROTECTION ELOIGNÉE.
- **T1** — Servitude de Protection des Lignes Ferroviaires. (Emprise S.N.C.F.) Ligne TER : BUSIGNY - SOMAIN
- **EL7** — Servitude d'Alignement. RD 115
- **T7** — Servitude Concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement. voir plan général ci dessous (EN PARTIE VISIBLE SUR LE PLAN)

Art.*R.123-14 Les Annexes comprennent à titre informatif les Servitudes d'Utilité Publique soumises aux dispositions de l'Article L.126-1.

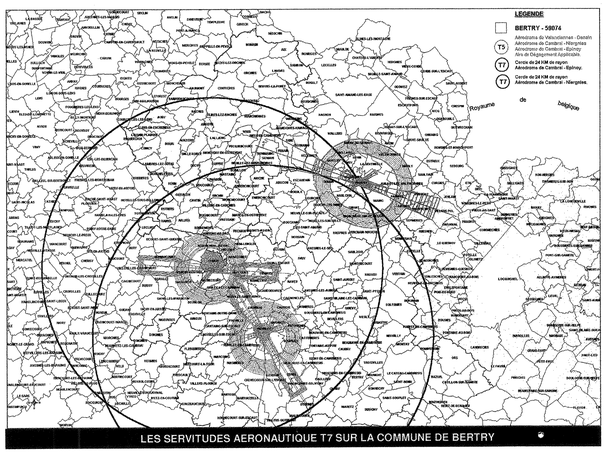

LES SERVITUDES AERONAUTIQUE T7 SUR LA COMMUNE DE BERTRY

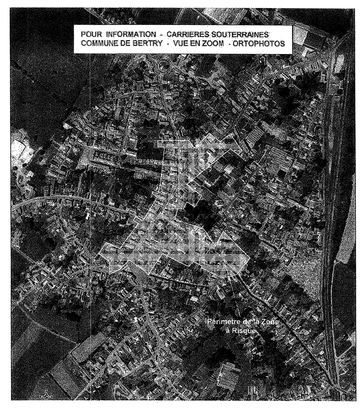

Legende suite

I3 — Servitude de Protection des Canalisations de Transport de Gaz.

Reglement de Sécurité des Ouvrages de Transport de Gaz combustible par Canalisation.

Arrêté du 04/08/2006

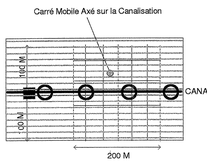

Bande de Servitude:

TROISVILLES - BOHAIN DN 150
(1) Largeur Totale = 6 m — à droite = 4 m — à gauche = 2 m

TAISNIERES CRAPEAU MESNIL NORD 1 DN 750
(2) Largeur Totale = 10 m — à droite = 5 m — à gauche = 5 m

TAISNIERES CRAPEAU MESNIL NORD 2 DN 900
(3) Largeur Totale = 10 m — à droite = 5 m — à gauche = 5 m

Classement des Canalisations:

A = Régions Désertiques ou Montagneuses patûrages,terres de cultures,forêts, zones rurales.

B1 = Secteurs d'une densité à l'hectare de logements et de locaux correspondant à une occupation équivalente,supérieure à 4,calculée d'aprés la surface d'un carré mobile axé sur la canalisation de coté de 200 métres,sans toutefois dépasser 40.

B2 = Secteurs situés à moins de 75 métres d'un établissement recevant du public assujetti aux régles de protection contre les risques d'incendie et de panique ou d'un établissement rangé pour risque d'incendie ou d'explosiondans la 1ere classe des établissements dangereux.

- Secteurs compris dans le domaine public national ou départemental.
- Zones industrielles - Z.A.C.

C = Agglomérations , dés lors que la densité de logements est supérieure à 40.

Elements Constitutifs du P.A.C. de la Commune de:BERTRY
Art.R.121-1du code de l'Urbanisme
DATE : 11/09/2007

Hôtel de la D.D.E.
44, rue de Tournai
BP 289 - 59019 Lille cedex
Téléphone : 03.20.40.43.44
Télécopie : 03.20.40.54.86